

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le trois juin à dix-sept heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOORBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mai 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice 11  
Présents 8  
Procuration 0  
Votants 8

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, Chantal SANCH ; MM. Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Laurent BALSAN

Absents excusés : Jean Claude Thion, Jean Marie Poncelet, Christian Ragues

Procuration :

**Vote :**

Pour : 8

Abstention :

Contre :

**AFFECTATION DE RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2023**

Madame le Maire expose :

Le conseil municipal avait voté une affectation de résultats le 25 mars 2023. Cette affectation de résultat prenait en compte l'intégration du budget Eau au budget général de la commune, mais comportait des erreurs anciennes qui se répercutaient d'années en années. Afin de corriger ces erreurs, Mme le maire propose de prendre les résultats cumulés suivants :

|                |         | RESULTATS<br>CUMULES corrigés<br>au 31-12-2021 | RÉSULTAT EXERCICE<br>2022 | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION<br>DE RESULTAT | AFFECTATION<br>DE RESULTAT<br>AVEC<br>INTÉGRATION<br>M14 ET M49 |
|----------------|---------|--|---------------------------|---|---|
| INVESTISSEMENT | Général | 179 898,22 €                                   | - 175 455,75 €            | 4 442,47 €  | - 7 655,60 €  |
|                | Eau     | 14 266,05 €                                    | - 26 364,12 €             | - 12 098,07 €   |   |
| FONCTIONNEMENT | Général | 733 448,64 €                                   | 195 624,77 €              | 929 073,41 €  | 966 096,50 €  |
|                | Eau     | <b>31 256,46 €</b>                             | 5 766,63 €                | <b>37 023,09 €</b>  |   |

Après en avoir délibéré et pris en compte les restes à réaliser et les restes à encaisser, le conseil municipal

- décide d'affecter à l'investissement au compte 1068 la somme de **7 655.60€** et le surplus, soit **958 440.90€** en recette de fonctionnement sur la ligne R002.

La délibération N°22 du 25 mars 2023 et portant affectation de résultat de l'exercice 2022 est retirée.

Fait et délibéré en Mairie, le 03 juin 2023

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

